



BAREME HONORAIRES TRANSACTION TTC*

Mandat Simple Mandat Exclusif

Jusqu'à 50 000 €		Forfait 5 000 €
50 001 à 100 000 €	9 %	8,5 %
100 001 à 150 000€	8 %	7 %
150 001 à 200 000€	7 %	6 %
200 001 à 400 000€	6,5 %	5,5 %
Au-delà de 400 001€	5,5 %	5 %

Ces honoraires sont à la charge du vendeur, et comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.

BAREME HONORAIRES LOCATION TTC*

Issu de la loi ALUR, le nouveau système de fixation des honoraires perçus par les professionnels comporte les indications suivantes conformément au décret n°2014 -890 du 1.08.2014, soit :

1 / Prestation incluant les frais de visites, la constitution du dossier locataire, rédaction du bail.

-Le plafond est fixé à la surface du bien loué conformément au diagnostic effectué.

-Un système de zonage a été instauré :

Zone très tendue (12 €TTC/m²), Zone tendue (10 €TTC/m²), Zone non tendue (8€ /m²)

2/ Etat des lieux : 3 €TTC/m²

Soit 15 €TTC, 13 €TTC ou 11 €TTC selon la zone du bien loué (Toulouse est en zone tendue).

Ces honoraires sont à la charge du locataire.

Aucune rémunération n'est perçue si le bail n'est pas conclu.

Les honoraires à la charge du propriétaire sont identiques.

BAREME HONORAIRES DE GESTION*

7% Hors Taxes+ TVA, taux ramené à 6% si **CRIS IMMO** est également syndic de la résidence.

BAREME HONORAIRES TRAVAUX SYNDIC HT

Montant des travaux votés hors taxes :

0€ à 15 000 €	3.0 % hors taxes
15 001€ à 100 000 €	2.8 % hors taxes
100 001€ à 250 000 €	2,5 % hors taxes
À partir de 250 001 €	2.0 % hors taxes

*Taux actuel de TVA : 20%